

Arête de Taillefer

Une randonnée proposée par boblaurane

Une randonnée atypique au milieu des buis et au dessus du lac.



Randonnée n°23380

 Durée :	3h05	 Difficulté :	Moyenne
 Distance :	7.19km	 Retour point de départ :	Oui
 Dénivelé positif :	448m	 Moyen de locomotion :	A pied
 Dénivelé négatif :	444m	 Régions :	Alpes, Bauges, Lac d'Annecy
 Point haut :	772m	 Commune :	Duingt (74410)
 Point bas :	450m		

Description

(D) Garez-vous à l'église de Duingt, longez la piste cyclable jusqu'au petit pont juste avant le tunnel puis suivez le panneau Taillefer (sur la gauche). Prenez le chemin de croix puis bifurquez sur la gauche (1) quelques mètres avant d'arriver au belvédère Notre Dame du Lac.

Ensuite il ne vous reste plus qu'à suivre le chemin, en passant par la Borne à l'altitude 638, parvenir au Crêt du Bourg (2).

Une fois au bout de l'arête du Taillefer (3), continuez en direction des "Maisons" (c'est le nom indiqué).

Une fois dans le hameau (4), rejoignez la "grande" route et traversez là pour prendre la petite route qui la longe.

Ensuite suivez la "grande" route en utilisant les divers petits raccourcis qui la longe.

Arrivé à proximité de Duingt, les panneaux marqués Taillefer reprennent et il ne vous reste qu'à les suivre pour revenir au point de départ.

Points de passages

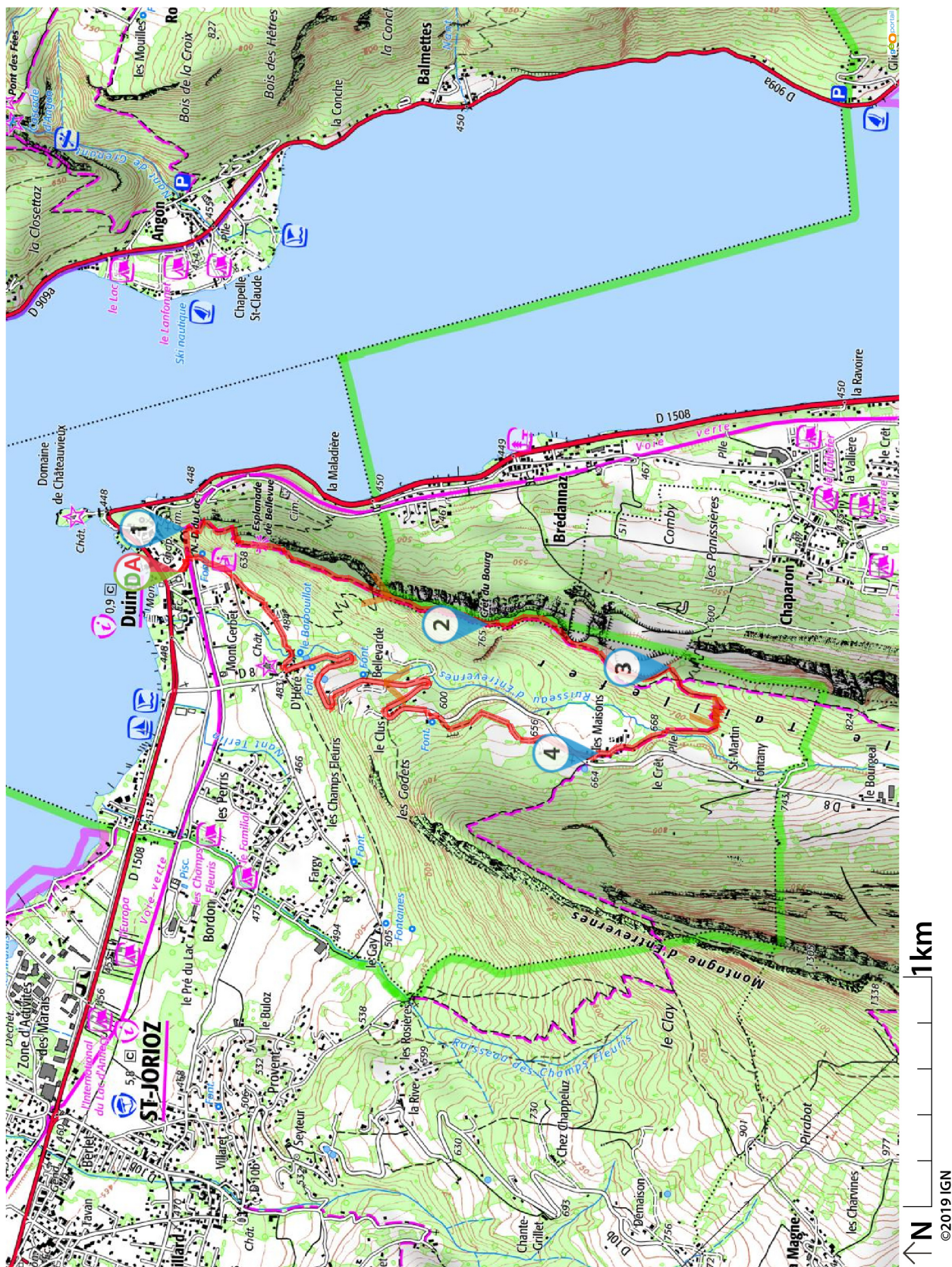
-  D/A
N 45.827194° / E 6.202908° - alt. 450m - km 0
-  **1 Carrefour Notre Dame du Lac**
N 45.826977° / E 6.205353° - alt. 450m - km 0.21
-  **2 Crêt du Bourg**
N 45.815149° / E 6.19998° - alt. 757m - km 1.78
-  **3 Bout de l'arête du Taillefer**
N 45.808045° / E 6.197545° - alt. 753m - km 2.7
-  **4 Les Maisons**
N 45.810824° / E 6.192756° - alt. 668m - km 3.79
-  D/A
N 45.827194° / E 6.202908° - alt. 450m - km 7.19

Informations pratiques

Des petits passages escarpés, prévoir de bonnes chaussures.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-arete-de-taillefer/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.